

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME TIENDRA UNE SESSION EXTRAORDINAIRE SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LA BANDE DE GAZA

7 janvier 2009

Le Conseil des droits de l'homme tiendra, le vendredi 9 janvier, une session extraordinaire sur «les graves violations des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris la récente agression dans la bande de Gaza occupée». La session se tiendra dans la salle XIX du Palais des Nations à partir de 11 heures.

La session extraordinaire est convoquée à la demande de l'Égypte au nom du Groupe arabe et du Groupe africain, du Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, et de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

La majorité requise pour la tenue d'une session extraordinaire est de 16 membres, soit le tiers des membres du Conseil, composé de 47 membres. À ce jour, la demande de convocation de la présente session extraordinaire a été signée par 29 membres du Conseil: Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Cuba, Djibouti, Égypte, Gabon, Ghana, Inde, Indonésie, Jordanie, Madagascar, Malaisie, Maurice, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Philippines, Qatar, Fédération de Russie, Sénégal et Zambie. Conformément aux règles établies par le Conseil, la liste des États appuyant la tenue des sessions extraordinaires reste ouverte à signature jusqu'à la tenue de la réunion.

Il s'agira de la neuvième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme. Les précédentes ont porté sur les situations dans le territoire palestinien occupé, au Liban, au Darfour, au Myanmar et en République démocratique du Congo, ainsi que sur la crise alimentaire mondiale.

Le Conseil des droits de l'homme tiendra une réunion d'organisation concernant la session extraordinaire le jeudi 8 janvier à 10 heures en salle XIX.

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

HRC09001F